Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **70 (1978)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 6 juin 1978 70e année

L'USS et l'information

L'information est comprise dans les réformes que le congrès de l'Union syndicale suisse de 1972, à Saint-Gall, a décidé d'entreprendre. Une première esquisse de transformation de la presse syndicale a été soumise aux délégués lors des assises suivantes, qui se sont tenues à Bâle, en 1975. Sur la base des décisions prises sur les bords du Rhin, une commission ad hoc a été chargée d'étudier le problème. Elle l'a fait de manière très approfondie. Le résultat de son travail, après avoir été examiné et mis au point par le Comité syndical, a été consigné dans un document intitulé «Rapport concernant la création d'un journal de l'USS». Ce rapport est un complément à celui publié dans la Revue syndicale *N° 4/1978 au sujet de la réforme des structures. Car il paraît évident que les deux choses sont étroitement liées. On ne saurait en effet procéder à des changements d'ordre structurel, afin d'accroître l'efficacité de l'organisation, sans revoir en même temps la question, fort complexe d'ailleurs, de l'information. Celle-ci doit satisfaire à deux exigences essentielles: fournir le plus grand nombre possible de renseignements aux affiliés et donner connaissance de la position syndicale à l'endroit des problèmes économiques et sociaux à l'opinion publique. A cet égard, dans un régime démocratique, l'information fait partie des moyens de lutte dont disposent les travailleurs pour faire aboutir leurs revendications. Elle doit donc être traitée avec le plus grand soin par les responsables syndicaux, à tous les niveaux.*

Le rapport que nous reproduisons dans ce numéro de la Revue *doit servir de base de discussion dans les fédérations et les cartels cantonaux, en vue de la préparation du débat qui aura lieu à ce propos au prochain congrès de l'USS, à l'automne 1978, à Lugano. A cet effet, nous avons procédé à un «tirage à part». Les commandes de ce dernier peuvent être adressées au secrétariat de l'USS, à Berne.* *J. Clz*